



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reprise d'activité de la ligne aérienne Aurillac-Paris

Question orale n° 1106

Texte de la question

M. Vincent Descoeur alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur la nécessité de remettre au plus tôt en service les lignes aériennes d'aménagement du territoire, suspendues depuis plusieurs mois en raison de la crise sanitaire. C'est le cas de la ligne aérienne Aurillac-Paris, qui est vitale pour les acteurs économiques et habitants du Cantal, dont la ville préfecture se trouve à plus de 7 heures de la capitale par le train et à plus de 6 heures par la route. Il est essentiel que cette liaison aérienne retrouve un fonctionnement normal, avec des liaisons journalières, dès le début du mois de juillet 2020, sauf à pénaliser l'activité touristique et à retarder encore la reprise de l'activité économique dans les départements desservis par les lignes d'aménagement du territoire. C'est pourquoi il demande si l'État entend peser de tout son poids auprès de la compagnie aérienne délégataire afin que le trafic reprenne au plus tôt sur ces lignes dans les conditions prévues dans les cahiers des charges des délégations de service public, et sans surcoûts pour les collectivités locales.

Texte de la réponse

LIGNE AÉRIENNE AURILLAC-PARIS

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur, pour exposer sa question, n° 1106, relative à la ligne aérienne Aurillac-Paris.

M. Vincent Descoeur. J'appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la situation de la ligne aérienne d'aménagement du territoire Aurillac-Paris, dont l'exploitation a été suspendue le 23 mars dernier. Air France a récemment proposé une reprise des vols à compter du mois de juillet, à raison de trois rotations par semaine, ce qui est notoirement insuffisant eu égard à la situation d'enclavement dans laquelle se trouve la préfecture du Cantal, distante de la capitale de sept heures par le train et de six heures par la route – soit douze heures, dans le meilleur des cas, pour un aller-retour Aurillac-Paris.

Si le département gestionnaire de cette ligne a bien évidemment validé le projet et le principe de la reprise, force est de constater que les horaires proposés, notamment un retour de Paris en milieu d'après-midi, sont inadaptés à une clientèle de chefs d'entreprise et de décideurs économiques, qui ne sauraient se satisfaire d'un séjour de quelques heures à Paris.

C'est pourquoi je sollicite une fois encore, monsieur le secrétaire d'État, votre soutien et celui de l'État pour obtenir de la compagnie aérienne, dans les meilleurs délais, un retour à un fonctionnement normal conforme au cahier des charges de l'OSP – obligation de service public –, sans lequel on compromettrait la reprise de l'activité économique et le lancement d'une saison touristique dont le Cantal attend beaucoup.

Nous craignons aussi que ce retour à la normale soit assorti d'une demande de la compagnie d'un accompagnement financier supplémentaire des collectivités, et cela d'autant plus que le taux de remplissage de

notre avion, qui était très satisfaisant, dépend désormais d'une reprise aléatoire de l'activité économique. Il est indispensable que l'État accompagne les collectivités gestionnaires dès lors qu'elles seraient confrontées à un surcoût.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports. Le Gouvernement est très attentif à la connectivité des territoires, en particulier à celle du Cantal, que je connais bien. Nous avons pérennisé certaines lignes d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, la ligne aérienne Aurillac-Paris a été très largement renforcée à l'issue des assises nationales du transport aérien. L'épidémie de covid-19 a entraîné la fermeture de l'aéroport d'Orly, qui a rouvert le 26 juin. Nous connaissons donc aujourd'hui des conditions plus favorables à la reprise de l'exploitation des lignes, en particulier de celle sur laquelle vous m'interrogez.

Les vols assurés par Air France sur cette ligne reprendront dans les conditions de la délégation de service public dès le mois de juillet en fonction de la demande constatée, demande qui reste aujourd'hui en deçà de ce qu'elle était avant la crise sanitaire. Comme chaque année, la ligne sera délestée au mois d'août. Le retour à la normale est prévu pour septembre, avec deux rotations quotidiennes qui permettront de faire à nouveau l'aller-retour dans la journée. Air France s'est en outre engagée à accroître les fréquences des vols si la demande l'exigeait. La compagnie a ouvert, le 24 juin, la vente de billets conformément au programme de reprise qui a été validé, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Soyez assuré, monsieur le député, que le Gouvernement est mobilisé pour assurer le désenclavement et la vitalité économique de nos territoires.

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. Je vous remercie pour ce que vous avez fait et je vous serai reconnaissant pour ce que vous allez faire, monsieur le secrétaire d'État. En effet, Air France ne peut pas se réfugier derrière le fait que la demande serait aujourd'hui moins importante qu'avant l'interruption des vols, pour la simple et bonne raison qu'elle a modifié l'offre : avec trois rotations hebdomadaires, le lundi, le mercredi et le vendredi, elle tarit elle-même la demande – celui qui veut se rendre à Paris est obligé de perdre deux, voire trois jours de sa semaine de travail.

Je vous demande expressément de peser de tout votre poids pour que nous puissions revenir à la normale dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons pas nous satisfaire du fonctionnement actuel. Nous vous demandons de nous aider à obtenir satisfaction auprès de la compagnie aérienne. Vous le savez, car vous vous êtes intéressé au dossier, ce dont je vous remercie, la ligne aérienne Aurillac-Paris est vitale pour l'économie du département du Cantal : un chef d'entreprise cantalien ne peut pas imaginer partir le lundi et revenir le mercredi s'il n'a qu'un rendez-vous de deux heures à Paris. Cela défie l'entendement ! De la même manière, s'il a besoin d'accueillir un contact professionnel, par exemple un cadre d'une centrale d'achat, il ne peut pas lui proposer d'interrompre son activité pendant trois jours pour se rendre à Aurillac.

Cette ligne est vitale pour nous. Demain va s'ouvrir la saison estivale ; or, vous l'avez rappelé, du fait de sa taille, la ligne est délestée en août. Il est donc impératif que nous obtenions satisfaction dès juillet.

Cette préoccupation est partagée par des collègues de beaucoup d'autres départements : la question se pose dans l'Aveyron, en Corrèze – territoire que vous connaissez particulièrement bien – ou à Castres. Cette ligne est, je le répète, vitale pour l'économie du Cantal. La compagnie aérienne, qui a bénéficié durant cette période d'un soutien très important de l'État, doit être au rendez-vous des liaisons d'aménagement du territoire.

L'atterrissage à Orly est un autre débat, que nous aurons peut-être l'occasion d'ouvrir plus tard. Pour l'heure, l'urgence est le retour à un fonctionnement normal. Je vous remercie de ce que vous ferez pour nous !

M. Nicolas Forissier. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1106

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 1er juillet 2020, page 4847

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2020](#)